

sauvages du pays, et particulièrement avec les Natchez, nous paraissent étrangers à l'histoire du Canada, nous croyons devoir au moins nommer ceux de nos compatriotes qui s'y distinguèrent davantage. Ce sont MM. JUCHEREAU DE ST. DENIS, qui agit pendant plusieurs années, dans ces contrées, et comme négociateur et comme guerrier; de BIENVILLE qui eut pendant quelque temps le commandement général de la Louisiane; Serigny et CHATEAUGUAY, ses frères; Dugué de Boisbriand, déjà renommé, ainsi que Serigny, par plusieurs actes éclatants de bravoure et d'habileté dans les combats; de VIENNE, COULONGES, &c. La guerre avec les Espagnols se termina en 1722: celle que les premiers habitans de la Louisiane eurent à soutenir contre les sauvages du pays se prolongea au-delà de 1730, et fut accompagnée de beaucoup de trahisons, de dévastations et de massacres, de la part de ces barbares. *Tanta molis erat Lodoicam condere gentem!*

Pour revenir au Canada, M. BURNET, gouverneur de la Nouvelle York, ayant construit un fort et un comptoir, ou maison de commerce, à l'entrée de la rivière Chouaguen, ou *Oswego*, suivant l'orthographe anglaise, afin d'induire les sauvages à porter leurs pelleteries à Orange, ou *Albany*, M. de Beauharnois crut qu'il était de son devoir de contrecarrer l'effet de cette mesure. A cette fin, il envoya le baron de Longueil chez les Onnontagués, avec ordre de faire tous ses efforts pour obtenir de ces sauvages la permission de construire aussi un fort et un comptoir à Niagara. Les Onnontagués ne parurent pas d'abord goûter fort la proposition de Longueil; mais à la fin, il parvint à leur faire comprendre qu'il était de leur intérêt que les Français eussent aussi un fort dans leur pays, afin que la partie fût égale entre les deux nations qui les avoisinaient, et que les Anglais ne pussent tenter impunément de les asservir ou de les opprimer, s'ils en avaient le dessein. La permission demandée fut donc accordée, et les Français mirent aussitôt la main à l'ouvrage.

Les autres cantons n'avaient pas été consultés; aussi déclarèrent-ils, (sans doute à l'instigation des agens de M. Burnet,) dès qu'il eurent appris ce qui s'était passé, que le pays où le fort devait se bâtir appartenant aux Tsonnonthouans, la permission accordée par les Onnontagués était nulle et de nul effet: et ils envoyèrent de suite aux Français une députation pour leur enjoindre de discontinuer les ouvrages qu'ils avaient commencés. Sur cela, Longueil, Joncaire, qui était comme l'ambassadeur du gouverneur général du Canada dans les Cantons, et les missionnaires jésuites, mirent tout en œuvre pour appaiser les craintes ou détruire les soupçons des sauvages: ils y réussirent à la fin, et les ouvrages furent continués.